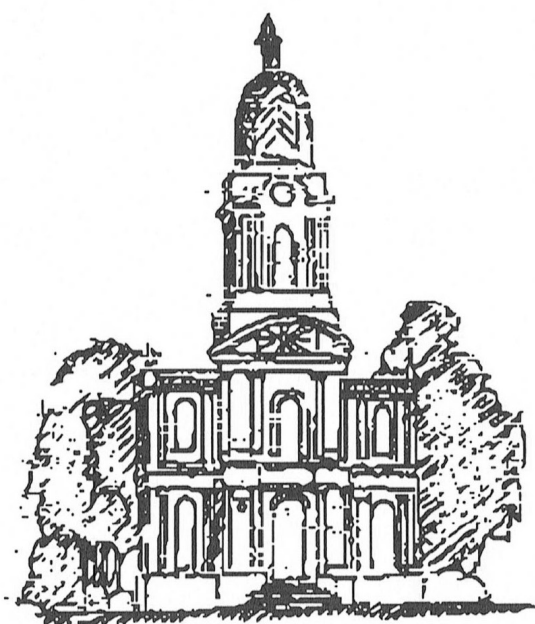


ASM

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE
MORGES

«Nous n'héritons pas la terre de
nos ancêtres, nous l'empruntons
à nos enfants» (A. de Saint
Exupéry)



BULLETIN D'INFORMATION

Si vous n'avez pas le temps de lire entièrement ce bulletin, prenez au moins connaissance de l'importante invitation qui se trouve en page 3

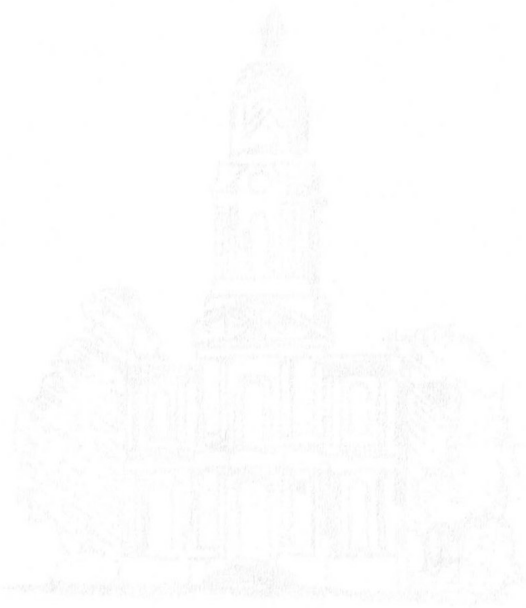
N°12

novembre 1991

ASM

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE
MORGES

« Nous n'héritons pas la terre de
nos ancêtres, nous l'empruntons
à nos enfants » (A. de Saint
Exupéry)



BULLETIN

D'INFORMATION

CASE 218 1110 MORGES 2 CCP 10-17957-7

Ce bulletin est édité par le comité de l'ASM: L. Golay, F. Bron, M. Collomb, P. Givel,
J. Longchamp, P. Motta, S. Oesch

Assemblée générale

ASM

LUNDI 25 novembre 1991

à 20h15.

Venez tous au MUSEE FOREL, membres et non membres:

**Monsieur VINICO FURLAN, Professeur à l'EPFL, vous parlera de
la maladie de la pierre.**

Entrée libre

L'exposé de M. Furlan sera précédé de nos débats statutaires:

1. Procès verbal de la dernière assemblée du 29 novembre 1990
2. Rapport du président
3. Renouvellement du comité
4. Comptes et rapport des vérificateurs
5. Cotisations
6. Prix ASM
7. Questions et vœux

Les outrages à la pierre sont chimiques et aussi consécutifs à la surpopulation du pays

Sauvegarde de Morges

signifie garder sains et saufs Morges: ses pierres, ses perspectives, sa qualité de vie. En 1991, la sauvegarde est malaisée, à contre-courant de nos mentalités égoïstes, elle se heurte à des réalités financières et à des règlements faits par et pour les notables.

Année de l'Utopie, rêvons un peu tout en gardant les pieds sur terre; examinons quelques séries de chiffres:

Moins de 4 km², telle est la surface de notre commune. Sa population ne cesse d'augmenter:

Croissance de la population			
Morges		Suisse	
1801	2'401 hab.	1900	3'315'000 hab.
1960	8'420 hab.	1960	5'429'061 hab.
1991 (31.7)	13'626 hab.	1989	6'674'000 hab.

Pourquoi de telles progressions? Riches, nous pouvons nous offrir une meilleure hygiène, d'où une espérance de vie doublée et une mortalité infantile de 7 décès pour 1000 enfants nés vivants.

Autres chiffres:

Véhicules à moteur immatriculés dans le canton de Vaud			
en 1921	1'556 voitures	1'321 motos	
en 1970	121'073 voitures	8'192 motos	
en 1990	297'653 voitures	22'108 motos	46'600 cyclomoteurs

«Le monde, disait Robert Matthey, professeur de biologie, est comparable à une éprouvette où sur un milieu de culture poussent des bactéries.

- l'éprouvette est inextensible, notre terre aussi;
- le milieu de culture est enrichi, nos terres sont phosphatées.

Au début, quelques bactéries s'accrochent; à la préhistoire, seules quelques cavernes étaient habitées. Puis acclimatées, nos bactéries prennent de la vigueur, se multiplient, pullulent et meurent étouffées, faute de nourriture et de place.»

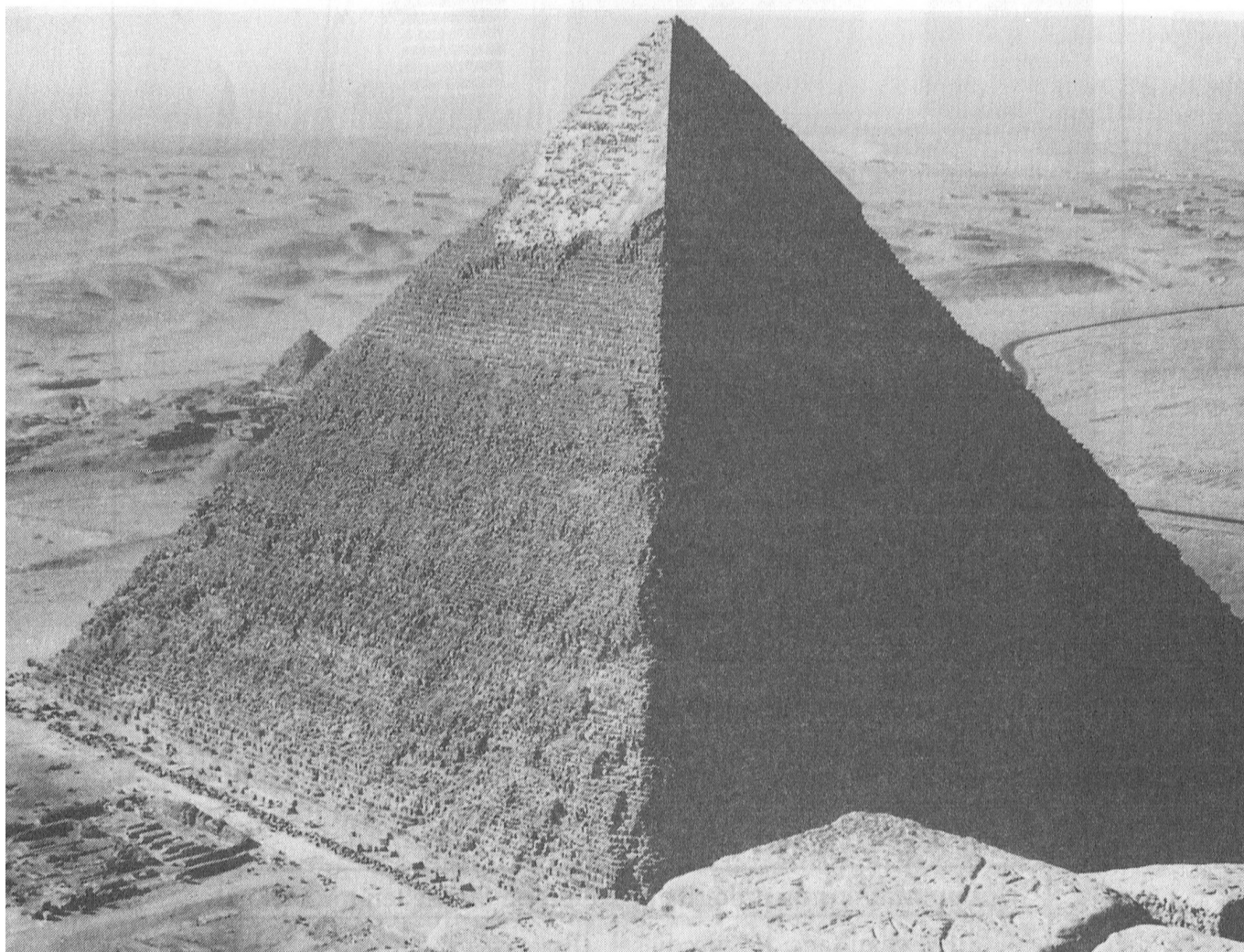
L'Egypte, don du Nil, est aussi une éprouvette. Elle était riche, puissante, fière de sa civilisation; elle était le grenier à blé du monde.

Aujourd'hui, elle est ruinée; pourquoi? de moins d'un million d'habitants avant Jésus-Christ, sa population a passé à 6'500'000 en 1882, 33 millions en 1976 et 57 aujourd'hui; elle importe les 2/3 de son blé et avait 60 milliards de dettes avant la guerre du golfe.

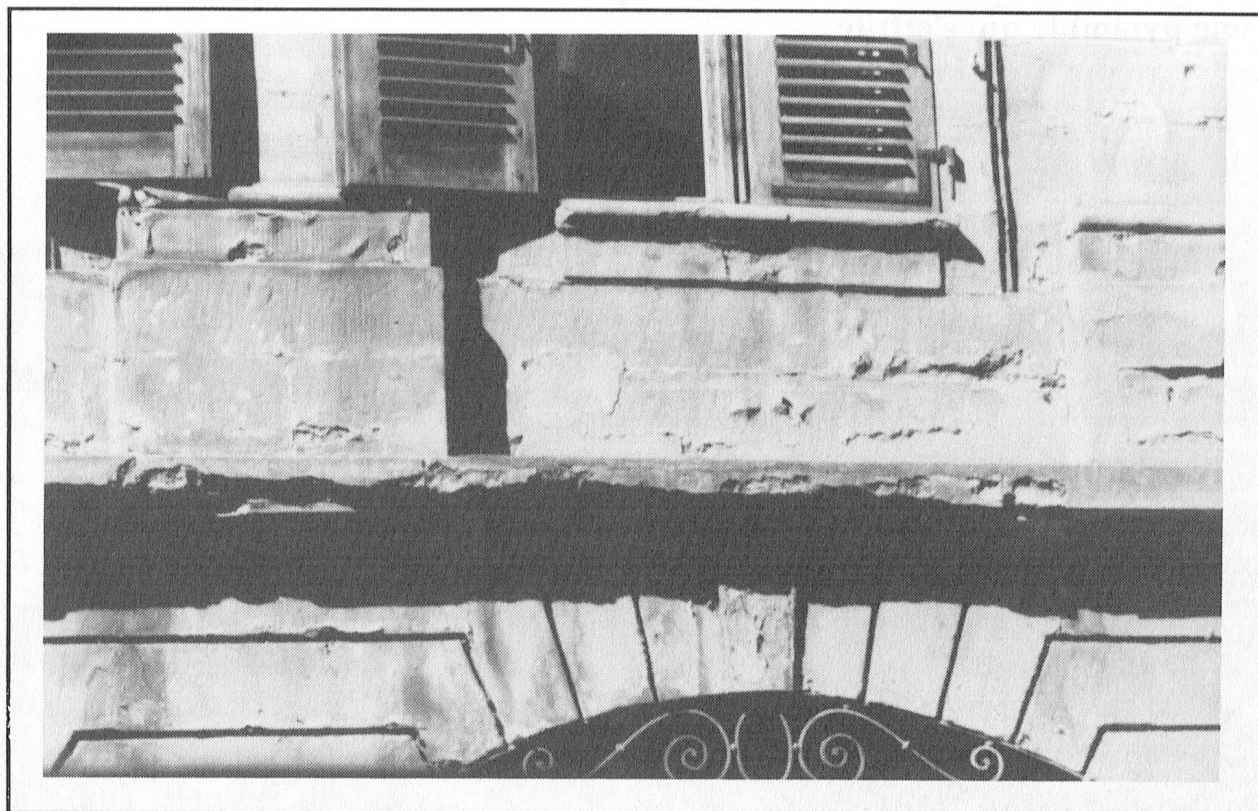
Le Caire, mégapole de 12 millions d'habitants, souffre d'un smog jaunâtre - suie et sable - ses monuments sont malades.

La pollution de l'air tue la pierre: voici trois exemples:

1) une pyramide qui s'effrite



2) le tympan de la cathédrale de Reims victime du pétrole (mazout, essence)



3) Morges, aussi, pollue et abîme ses pierres: les mollasses de l'Eglise ont dû être changées, les murs de béton des années soixante sont gris, tristes. Pour en savoir plus venez écouter M. Vinico Furlan, qui est le conférencier invité à notre assemblée générale et qui nous parlera de la maladie des pierres.

Importations de produits pétroliers en Suisse (en tonnes)				
	H. chauffage	Huile diesel	Essence	total
1920	9625	avec h. ch.	34920	44545
1940	143510	avec h. ch.	116571	260081
1950	595064	75575	302361	973000
1960	2355668	333690	989578	3678936
1970	8377407	581764	2070668	11029839
1980	7774094	709585	2717506	11201185
1990	5932387	1052453	3661668	10646508

Que faire pour nos pierres malades et nos façades salies?

A Morges, la situation est certes moins grave qu'à Reims ou au Caire: nous exportons nos déchets et la bise chasse nos fumées sur Genève. **La pollution de l'air est une somme**, la somme des émanations de nos cheminées et de nos pots d'échappement; plus nous serons nombreux, plus grande elle sera. N'attirons plus les voitures en offrant d'innombrables places de parc: nos rues ne sont pas extensibles; et ayons en mémoire la fable du pot de fer et du pot de terre: en cas d'accident, les carrosseries sont plus solides que nos corps.

Renonçons au pétrole et utilisons des énergies propres. Pour cela, il faut le vouloir, changer les mentalités et ne pas faire comme certains camionneurs qui croient moins polluer avec des pots d'échappements verticaux...

Bref, une contraception, de l'air pur, une Grand Rue piétonne. Alors nos pierres seront saines.

Contraintes que tout cela? Non, la liberté commence par le respect du voisin et qui pollue paie.

Comment vivre sans polluer?

- Un vélo tout terrain vous mène en 6 heures de Verbier à Grimentz
- La motocyclette électrique peut s'acheter à Morges
- Une voiture solaire qui peut faire le tour de Suisse ou gagner le championnat du monde s'obtient à Bienne.

- Les éoliennes tournent à Fahy, à Martigny, au Simplon; pourquoi avons-nous abandonné les moulins à vent?

- Les panneaux solaires éclairent nos cabanes de montagne, tiédissent notre eau sanitaire et s'intègrent dans la silhouette d'une maison.

- Les centrales solaires apparaissent à Lausanne, à Mont Soleil et dans les pays chauds.

- L'essence verte existe: que la Suisse se couvre de colza!

- Chauffons-nous aux copeaux de bois!

- Installons un catalyseur à notre chaudière!

oui, mais à quel prix?

Tout prototype est cher: une Bugatti 1930 coûtait une fortune à côté d'une «deuche» 1955!!!

Résumons

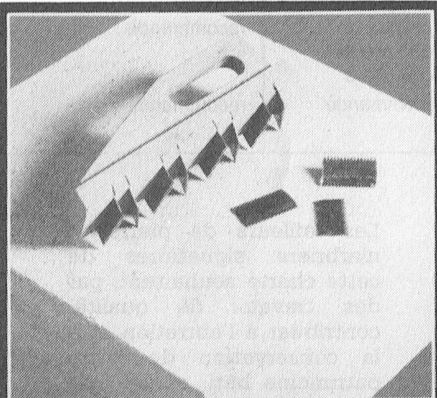
Les outrages à la pierre sont chimiques et aussi consécutifs à la surpopulation du pays.

Le tailleur de pierre

le médecin de la pierre

ses outils

sa loi



RABOT À CALCAIRE TENDRE

Une finition au rabot à calcaire tendre laisse apparaître une surface unie, striée.

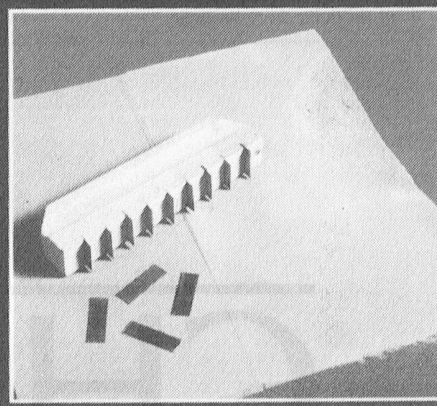


LE PEIGNE

Une taille au peigne forme des traces parallèles de même longueur (outil essentiellement employé dans le grès tendre).

RABOT À MOLASSE

Une finition au rabot consiste à raboter la pierre afin d'obtenir un parement uni.



TAILLE DE PIERRE

Choix des méthodes de nettoyage en fonction des types de pierre

NATURE DES PIERRES MÉTHODE DE NETTOYAGE	GRÈS	GRANIT	MARBRES ou CALCAIRES COMPACTS	CALCAIRES POREUX
Ruissellement d'eau	à éviter	peu efficace	peu efficace	déconseillé
Pulvérisation d'eau	déconseillé	peu efficace	peu efficace	peu efficace, déconseillé
Vapeur d'eau	déconseillé	recommandé pour des surfaces très sales ; effectuer un traitement préalable avec des savons anioniques	conseillé, mais pas toujours efficace	conseillé si la pierre est en bon état ; associé parfois à un brossage
Sablage hydropneumatique	déconseillé valable uniquement pour des surfaces très incrustées et sans valeur architecturale	déconseillé	déconseillé	déconseillé
Sablage à sec	déconseillé	déconseillé	déconseillé	déconseillé
Microsablage	recommandé surtout pour des pierres sculptées, même très altérées ; réalisation longue	recommandé	recommandé	recommandé
Produits à réaction acide : Acide chlorhydrique Fluorure acide d'ammonium	à éviter déconseillé	à éviter déconseillé : attaque les matériaux siliceux ; apparition de taches	à éviter déconseillé	à éviter efficace, mais à utiliser avec prudence
Produits à réaction basique : Soude caustique Formiate d'ammonium, phosphates, amines	à éviter pas d'information	à éviter pas très efficace	à éviter appliqué dans des cas particuliers recommandé	à éviter recommandé
Cataplasmes avec des argiles et produits de nettoyage	pas d'information	pas d'information	recommandé	recommandé

CHARTRE

D'ÉTHIQUE ET DE BIENFACTURE
POUR LA RÉFECTION
DE MONUMENTS ET DE BÂTIMENTS

Les tailleurs de pierre et marbriers signataires de cette charte souhaitent, par des travaux de qualité, contribuer à l'entretien et à la conservation de notre patrimoine bâti, en se conformant, jusque dans les détails, au style et à l'ornementation réalisés par les constructeurs de chaque édifice. Ils s'engagent à observer les règles d'éthique et de bienfacture de leur profession et à employer, pour les travaux à exécuter, une main-d'œuvre compétente. Ils ont pris ces engagements non seulement dans l'intérêt du propriétaire, mais aussi par respect des constructions que leurs prédécesseurs leur ont léguées et de la tradition d'un métier qui leur a été transmis au travers des siècles.

ICOMOS Conseil international des monuments et des sites

Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites

Chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité, qui prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, les considère comme un patrimoine commun, et, vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les leur transmettre dans toute la richesse de leur authenticité.

Il est dès lors essentiel que les principes qui doivent présider à la conservation et à la restauration des monuments soient dégagés en commun et formulés sur un plan international, tout en laissant à chaque nation le soin d'en assurer l'application dans le cadre de sa propre culture et de ses traditions.

En donnant une première forme à ces principes fondamentaux, la Charte d'Athènes de 1931 a contribué au développement d'un vaste mouvement international, qui s'est notamment traduit dans des documents nationaux, dans l'activité de l'ICOM et de l'UNESCO, et dans la création par cette dernière du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels. La sensibilité et l'esprit critique se sont portés sur des problèmes toujours plus complexes et plus nuancés; aussi l'heure semble venue de réexaminer les principes de la Charte afin de les approfondir et d'en élargir la portée dans un nouveau document.

En conséquence, le II^e Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, réuni à Venise du 25 au 31 mai 1964, a approuvé le texte suivant:

DÉFINITIONS

ART. 1. La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.

ART. 2. La conservation et la restauration des monuments constituent une discipline qui fait appel à toutes les sciences et à toutes les techniques qui peuvent contribuer à l'étude et à la sauvegarde du patrimoine monumental.

BUT

ART. 3. La conservation et la restauration des monuments visent à sauvegarder tout autant l'œuvre d'art que le témoin d'histoire.

CONSERVATION

ART. 4. La conservation des monuments impose d'abord la permanence de leur entretien.

ART. 5. La conservation des monuments est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société; une telle affectation est donc souhaitable mais elle ne peut altérer l'ordonnance ou le décor des édifices. C'est dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes.

ART. 6. La conservation d'un monument implique celle d'un cadre à son échelle. Lorsque le

cadre traditionnel subsiste, celui-ci sera conservé, et toute construction nouvelle, toute destruction et tout aménagement qui pourrait altérer les rapports de volumes et de couleurs sera proscrit.

ART. 7. Le monument est inséparable de l'histoire dont il est le témoin et du milieu où il se situe. En conséquence le déplacement de tout ou partie d'un monument ne peut être toléré que lorsque la sauvegarde du monument l'exige ou que des raisons d'un grand intérêt national ou international le justifient.

ART. 8. Les éléments de sculpture, de peinture ou de décoration qui font partie intégrante du monument ne peuvent en être séparés que lorsque cette mesure est la seule susceptible d'assurer leur conservation.

RESTAURATION

ART. 9. La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse: sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps. La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument.

ART. 10. Lorsque les techniques traditionnelles se révèlent inadéquates, la consolidation d'un monument peut être assurée en faisant appel à toutes les techniques modernes de conservation et de construction dont l'efficacité aura été démontrée par des données scientifiques et garantie par l'expérience.

ART. 11. Les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectés, l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours d'une restauration. Lorsqu'un édifice comporte plusieurs états superposés, le dégagement d'un état sous-jacent ne se justifie qu'exceptionnellement et à condition que les éléments enlevés ne présentent que peu d'intérêt, que la composition mise au jour constitue un témoignage de haute valeur historique, archéologique ou esthétique, et que son état de conservation soit jugé suffisant. Le jugement sur la valeur des éléments en question et la décision sur les éliminations à opérer ne peuvent dépendre du seul auteur du projet.

ART. 12. Les éléments destinés à remplacer les parties manquantes doivent s'intégrer harmonieusement à l'ensemble, tout en se distinguant des parties originales, afin que la restauration ne falsifie pas le document d'art et d'histoire.

ART. 13. Les adjonctions ne peuvent être tolérées que pour autant qu'elles respectent toutes les parties intéressantes de l'édifice, son cadre traditionnel, l'équilibre de sa composition et ses relations avec le milieu environnant.

SITES MONUMENTAUX

ART. 14. Les sites monumentaux doivent faire l'objet de soins spéciaux afin de sauvegarder leur intégrité et d'assurer leur assainissement, leur

aménagement et leur mise en valeur. Les travaux de conservation et de restauration qui y sont exécutés doivent s'inspirer des principes énoncés aux articles précédents.

FOUILLES

ART. 15. Les travaux de fouilles doivent s'exécuter conformément à des normes scientifiques et à la « Recommandation définissant les principes internationaux à appliquer en matière de fouilles archéologiques » adoptée par l'UNESCO en 1956.

L'aménagement des ruines et les mesures nécessaires à la conservation et à la protection permanente des éléments architecturaux et des objets découverts seront assurés. En outre, toutes initiatives seront prises en vue de faciliter la compréhension du monument mis au jour sans jamais en dénaturer la signification.

Tout travail de reconstruction devra cependant être exclu a priori, seule l'anastylose peut être envisagée, c'est-à-dire la reconstitution des parties existantes mais démembrées. Les éléments d'intégration seront toujours reconnaissables et représenteront le minimum nécessaire pour assurer les conditions de conservation du monument et rétablir la continuité de ses formes.

DOCUMENTATION ET PUBLICATION

ART. 16. Les travaux de conservation, de restauration et de fouilles seront toujours accompagnés de la constitution d'une documentation précise sous forme de rapports analytiques et critiques illustrés de dessins et de photographies. Toutes les phases de travaux de dégagement, de consolidation, de reconstitution et d'intégration, ainsi que les éléments techniques et formels identifiés au cours des travaux y seront consignés. Cette documentation sera déposée dans les archives d'un organisme public et mise à la disposition des chercheurs; sa publication est recommandée.

Ont participé à la Commission pour la rédaction de la Charte internationale pour la conservation et la restauration des monuments:

M. PIERO GAZZOLA (Italie), président
M. RAYMOND LEMAIRE (Belgique), rapporteur
M. J. BASSEGODA NONELL (Espagne)
M. LUIS BENAVENTE (Portugal)
M. DJURDJE BOSKOVIC (Yougoslavie)
M. HIROSHI DAIFUKU (UNESCO)
M. P. L. DE VRIEZE (Pays-Bas)
M. HARALD LANGBERG (Danemark)
M. MARIO MATTEUCCI (Italie)
M. JEAN MERLET (France)
M. CARLOS FLORES MARINI (Mexique)
M. ROBERTO PANE (Italie)
M. S. C. J. PAVEL (Tchécoslovaquie)
M. PAUL PHILIPPOT (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels)
M. VICTOR PIMENTEL (Pérou)
M. HAROLD PLENDERLEITH (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels)
M. DEOCLECIO REDIG DE CAMPOS (Cité du Vatican)
M. JEAN SONNIER (France)
M. FRANÇOIS SORLIN (France)
M. EUSTATHIOS STIKAS (Grèce)
M. GERTRUD TRIPP (Autriche)
M. JAN ZACHWATOWICZ (Pologne)
M. MUSTAFA S. ZBISS (Tunisie)

MORGES TA COQUETTERIE F... LE CAMP

Ces dix dernières années, l'aspect de notre ville s'est considérablement transformé, voire amélioré, tant sur le plan architectural que sur le plan de l'urbanisme.

Les rafraîchissements et rénovations n'ont pas toujours été une grande réussite esthétique, mais effectués dans le but louable d'assainir, de nettoyer, de transformer des immeubles vétustes et de ravalier des façades devenues lépreuses. Cela pour le plaisir des yeux et le confort de l'habitat, à des prix il est vrai souvent élevés.

Malheureusement en parallèle avec cette évolution, plusieurs fléaux, souvent reflets de notre société, sont venus gâcher un valeureux effort des édiles et des propriétaires.

La prolifération des graffitis au spray ou au crayon feutre indélébile est aussi révélateur du laisser-aller des temps actuels. D'un goût douteux, inspiré de mauvaises bandes dessinées, cet «art» décadent défigure sans aucun respect immeubles et monuments historiques malgré une police qu'on souhaiterait plus vigilante. Une petite lueur d'espoir: différents produits ont été mis au point par des chimistes pour protéger les surfaces et permettent de nettoyer assez facilement ces stupides déprédations.

L'esprit frondeur et malveillant d'une certaine jeunesse règne dans quelques établissements publics fréquentés le soir par une clientèle que rien ne touche. L'ambiance, autant à l'extérieur qu'à l'intérieur, provoque nuisances et bruits pour les habitants des quartiers concernés. Au petit matin l'environnement de ces établissements est constellé de bouteilles vides, de mégots, de déchets de toutes sortes sans parler des déjections humaines dans les encadrements de portes voisines. Où sont nos agents si habiles à verbaliser les véhicules mal stationnés?

Et les pigeons ces adorables bêtes? Ils ne sont peut-être pas un problème de société mais salissent pourtant. Il n'y a qu'à passer dans certaines ruelles de la vieille ville pour se rendre compte de l'état des façades et des sols pavés. Ces étroites ruelles, un des charmes de la vieille ville, ne sont qu'un amoncellement de fiente glissante et polluante. De temps à autres l'équipe communale nettoie à la pression, mais deux semaines plus tard tout est à refaire. La partie ouest de la rue Neuve en est un triste exemple. Que pensent les responsables? Et le service d'hygiène? Il existe pourtant des graines stérilisantes qui ont fait leurs preuves en maints endroits; Notre Dame de Paris et la place Saint Marc à Venise sont aussi confrontés à ce problème et le résolvent néanmoins.

La réfection de la Grand'Rue s'achève avec une esthétique très prometteuse. Osons compter sur une prise de conscience de la part des usagers. Espérons que les taches d'huile des véhicules ne souilleront pas ce magnifique dallage. Que dire des crottes des chiens dont les propriétaires ignorent le minimum de respect dû à l'espace public.

Si Morges veut garder son image de coquette, il faut sensibiliser les opinions, donner des exemples et surtout que la communauté entière et ses autorités exercent une grande vigilance. L'écologie et la qualité de la vie doivent commencer dans la tête des habitants. Le bien-être de tous en dépend.

On nous écrit:

Protection des sites, des bâtiments et énergie

De prime abord, ce titre évoque l'impact des centrales de production d'énergie et des lignes ou conduites de transport sur le paysage. Bien entendu, chaque installation, que ce soit un barrage, une usine au fil de l'eau, une centrale thermique classique ou nucléaire, voire une centrale solaire, utilise un certain espace et pose des problèmes d'intégration.

Il est pourtant un autre problème, autrement important dans ce rapport entre énergie et bâtiments, c'est celui de la dégradation causée par la pollution atmosphérique liée à la consommation des énergies fossiles au travers du chauffage et du trafic automobile.

On constate en effet des attaques de plus en plus marquées aux façades qui sont le résultat de la combinaison gaz nocifs + poussières. Que faire?

Jusqu'à ce jour, on s'est contenté de demi-mesures, telles que la catalyse des gaz d'échappement des voitures, du contrôle et de l'amélioration des chauffages domestiques. La Suisse dans ce domaine est en avance sur les pays qui nous entourent... Malheureusement (pour les nationalistes) la pollution atmosphérique ne connaît pas de frontières...

Il s'agit donc d'un problème à l'échelle internationale, voire planétaire. Le problème posé est connu maintenant de tous.

Qu'on soit un champion du libéralisme prédisant une croissance régulière de la consommation d'énergie ou tenant d'une écologie pure et dure prônant un ascétisme énergétique immédiat, la vérité est la même pour tous: nous sommes sur une planète isolée dont les ressources en énergies fossiles seront un jour épuisées... Dans cent ans, dans mille ans, quelle importance?

Il faut donc prendre immédiatement les mesures qui s'imposent et ces mesures sont: interrompre la croissance de la production d'énergie et donc en consommer moins! Selon le principe simple de la baignoire dont on ferme l'écoulement avant de prendre un bain...

Il faut savoir que le chauffage domestique et le trafic automobile engloutissent à eux seuls le 40% environ de notre consommation de pétrole dont la combustion est un des grands responsables de la pollution de l'air.

Ici on entre dans le domaine de la controverse qui devient vite affrontement philosophique. Or, la production d'énergie la plus propre possible et économie d'énergie ne sont pas ennemis, mais bien complémentaires.

Le problème est que cela va coûter de plus en plus cher et que l'on devra faire des choix rapides. Certaines études d'experts ont fait voir que les investissements dans l'économie d'énergie (amélioration des bâtiments, des installations, nouvelles technologies) génèrent 5 à 10 fois plus d'emplois que des investissements identiques dans la production d'énergie. En période de récession économique, telle que la planète entière la vit aujourd'hui, la voie du choix semble toute tracée.

Saura-t-on assez vite faire les choix qui s'imposent?

J. Cl. Enderlin
architecte

En bref

Nouveau projet à Riond Bosson

Il y a quelques semaines, la Municipalité mettait à l'enquête un nouveau projet d'immeuble administratif à Riond Bosson: 150'000 m³ SIA, 21'000 m² de plancher pour un bâtiment bien intégré dans le terrain.

Pourtant, est-il souhaitable d'ajouter encore des bureaux? Et surtout 848 places de stationnement! Alors que, selon les normes appliquées lors des récentes constructions dans la région lausannoise, 650 suffiraient.

L'ASM a appuyé l'opposition des bordiers, inquiets à juste titre de ce supplément de bruit.

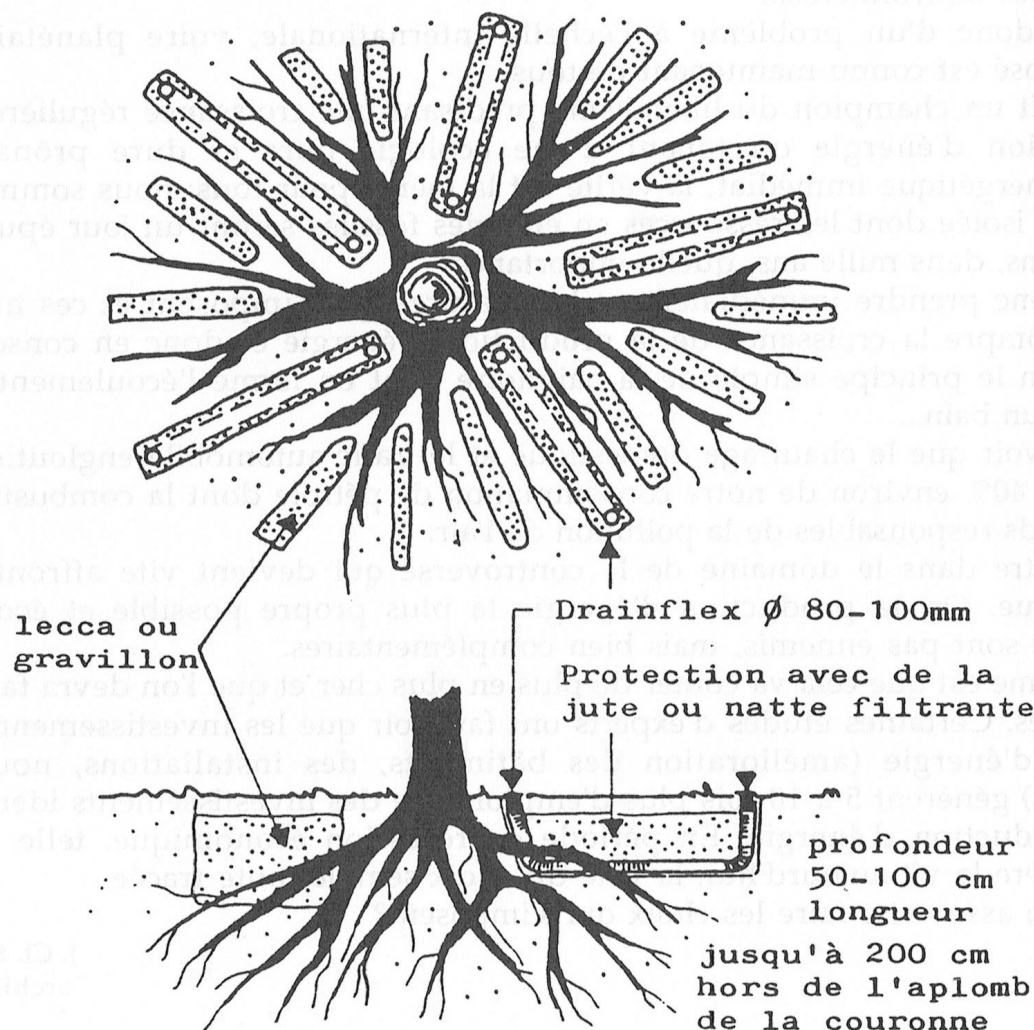
Mort de soif

Le cédre de Saint Jean a crevé sous une chape de goudron: ses racines enterrées vivantes n'ont pas résisté à notre été. Après les arbres de Floréal, à qui le tour?

L'art de laisser survivre un arbre en milieu urbain n'est pas inconnu!

AERATION DU SYSTEME RADICULAIRE

...des sols compactés



Dessin tiré de l'intéressante brochure «Protection des arbres» Commune de la Tour de Peilz

Schizophrénie

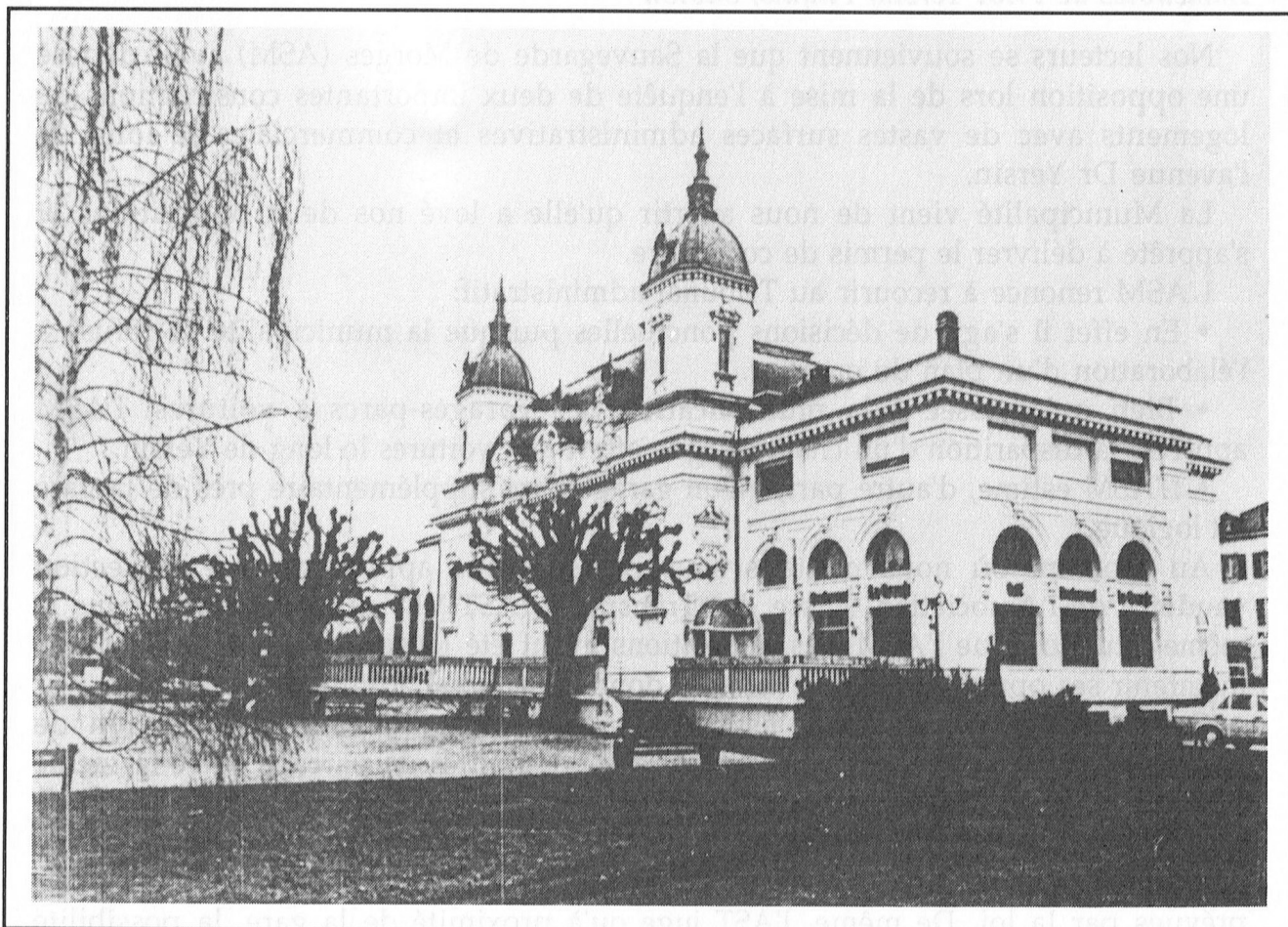
La loi fédérale sur la protection de l'environnement est mal exécutée: Vaud, Valais, Thurgovie, Obwald, Neuchâtel, Jural et Appenzell extérieur, n'ont établi aucun plan de mesures (pourtant obligatoire) pour retrouver les normes de pureté de l'air fixées légalement. La Berne fédérale décide, les cantons freinent. Et pourtant, il faudrait quand même connaître les valeurs toxiques de notre air pollué! A moins que Berne déraile.

Pour que Morges respire

Le conseiller communal P.- Y. Chamot demandait en juillet 91 par voie de motion une étude détaillée en centre ville destinée à évaluer l'impact sur l'environnement que pourrait avoir la densification du trafic induit par la prolifération des garages-parcs. Il n'a pas été suivi quand il demandait de surseoir à tout nouveau plan de quartier jusqu'à ce que preuve soit faite de leur inocuité.

Les conseillers communaux préfèrent respirer «parfumé»...; la corbeille de pollution n'est pas encore pleine!

Pour rêver: La photo du casino d'Yverdon



Quand le casino de Morges embellira-t-il lui aussi l'image de sa ville?

Course surprise de l'ASM

Pour convaincre nos membres (ou plus largement tous ceux qui s'interrogent) nous offrons un voyage d'étude:

- Koweït-City ou les méfaits du pétrole.
- Tokyo où sont distribués des masques à oxygène pour survivre à la pollution engendrée par le trafic urbain.
- Bella Tola sur Saint-Luc pour se refaire une santé:
l'air pur
la vue sur 35 sommets de plus de 4000 mètres
couronnant le sentier planétaire au-dessus de St Luc, un phare giratoire alimenté par un panneau solaire de 55 watts; bref une étoile du berger moderne

Av. de la Gare:

Par définition, une avenue est une rue bordée d'arbres. Entre la gare et le lac, je n'en vois point....

Immeubles de l'îlot Yersin, Pâquis, Sablon

Nos lecteurs se souviennent que la Sauvegarde de Morges (ASM) avait déposé une opposition lors de la mise à l'enquête de deux importantes constructions de logements avec de vastes surfaces administratives et commerciales le long de l'avenue Dr Yersin.

La Municipalité vient de nous avertir qu'elle a levé nos deux oppositions et s'apprête à délivrer le permis de construire.

L'ASM renonce à recourir au Tribunal administratif:

- En effet il s'agit de décisions ponctuelles puisque la municipalité se refuse à l'élaboration d'un plan de quartier.
- Bien qu'opposée à la multiplication des garages-parcs à voitures, l'ASM apprécie la disparition d'un champ vague offert aux voitures le long de Yersin.
- L'ASM estime, d'autre part, qu'un garage-parc supplémentaire près de la gare est logique.

Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que la section vaudoise de l'Association Suisse des Transports (AST-VD) qui se trouvait dans la même situation que l'ASM, ses oppositions ayant été levées, avait, elle, décidé de maintenir ses oppositions et de recourir donc au tribunal administratif.

Cette association, en effet, estime qu'avant toute nouvelle construction de garages souterrains, un plan d'ensemble des possibilités de parcage entre la vieille ville et les voies CFF doit être dressé. Il est en effet indispensable d'éviter que de nouvelles possibilités massives de stationner n'attirent un trafic plus important et rendent impossible la mise en pratique de mesures d'assainissement de l'air prévues par la loi. De même, l'AST juge qu'à proximité de la gare, la possibilité d'être mobile grâce à des transports publics nombreux permet de renoncer à une certaine proportion de places de parc.

Ces points étant de toute première importance pour la vie future de notre ville, il serait souhaitable que les Morgiens s'y intéressent (et les Conseillers Communaux les premiers) et se fassent une opinion sans pour autant entrer en guerre de religion...

Les illustrations de la p. 7, le tableau de la p. 8, la charte de la p. 9
sont extraits d'une publication récente de:

l'ASSOCIATION VAUDOISE DES METIERS DE LA PIERRE
(2, av. Agassis, 1008 Lausanne)